

























Commune de Meljac



1906

ÉLECTION DU MAIRE.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN.

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	12
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	..
	<hr/>
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	12
Majorité absolue (4).....	1

Ont obtenu.	M. Enjalbert, Jean-Pierre ,	(5) Dowze	voix. ((6) 12)
	M. ,		voix. ()
	M. ,		voix. ()
	M. ,		voix. ()

M. (7) Enjalbert, Jean-Pierre (Dowze voix), ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

1906

ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, sous la présidence du Maire et dans les mêmes formes, à l'élection (6) de l'Adjoint adjoint.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....

12

A DÉDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....

"

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....

12

Majorité absolue.....

7

Ont obtenu.	M. Bessière, Hippolyte.	(2)	Douze	voix. (3)	12
	M.			voix. ()
	M.			voix. ()
	M.			voix. ()
				voix. ()

M. (4) Bessière, Hippolyte (Douze voix), ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

Commune de Saint-Just

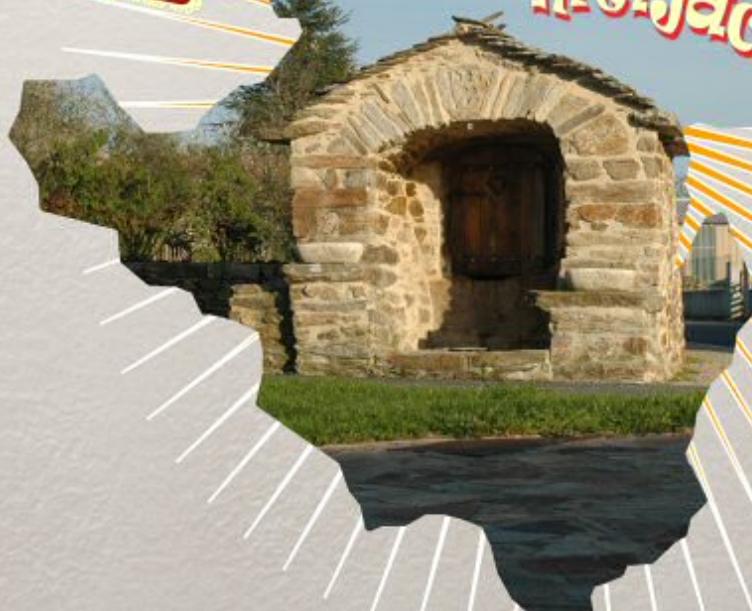


24 juin 2006

Le centenaire

1906
2006

Meljac



Petites histoires

de la naissance et des premiers pas

de notre commune

Extrait du Journal Officiel du dimanche 24 juin 1906

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.
Le président de la République promulgué
la loi dont la teneur suit :

Art 1er : - Le territoire de Saint-Just (can-
ton de Naucelle, arrondissement de Rodez,
département de l'Aveyron) est divisé en
deux communes dont les chefs-lieux sont
respectivement situés à Saint-Just et à Mel-
jac, et qui en porteront respectivement les noms.
La ligne séparative entre ces deux com-
munes est déterminée par le liseré teinté
rouge sur le plan d'assemblage annexé à la
présente loi.

Art 2 : - Les dispositions qui précèdent
recevront leur exécution sans préjudice des
droits d'usage et autres qui peuvent être
respectivement acquis.

Art 3 : - Les communes de Saint-Just et
de Meljac contribueront proportionnelle-
ment au principal des quatre contributions
directes, au service de l'emprunt contracté
en vertu de l'arrêté préfectoral du 11 nov-
embre 1887.



Prix de vente : 5 Euros

M. le Président exposa Dur la proposition de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle l'avis favorable qui il a donné en juillet 1903 en faveur de l'érection en commune séparée de la section de Meljac, à la condition que les dépenses seront supportées par ceux qui demandent à être distraits de l'entièvre commune de St-Just.
La nouvelle commune devra prendre aussi à sa charge sa portion du pâquis existant actuellement dans la commune de St-Just.

Fait et délibéré à la Mairie de St-Just, les jour, mois et an sudit.

Ont signé au Registre : Mlls. Alary, Féral, Maffre, Nialettes, Bousquet, Prouvost, Camboulives, Mares, Albaret, Doujach, Issanchou, Enjalbert, Féral, Enjalbert, Enjalbert.



Pour extraire conforme,
le Maire de St-Just,

Maffre

Extrait d'une délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Just du 12 février 1905.
Un peu plus d'1 an plus tard, le 24 juin 1906, la section de Meljac était érigée en commune.
(voir "livre du centenaire" de la commune de Meljac: page 23)

ÉTAT DES SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

139 "bulletins trouvés dans l'urne - 9 bulletins blancs ou illisibles"

NOMS ET PRÉNOMS

DES CANDIDATS

(14)

QUALIFICATION

NOMBRE DE SUFFRAGES
RESPECTIVEMENT OBTENUS

en chiffres.

en toutes lettres.

M. Albiert Justin à Meljac	cultivateur	75	soixante-cinq
M. Albiert Gonff fils du Puech	cultivateur	62	soixante-deux
M. Albiert Justin au Térolberg	cultivateur	57	cinquante-sept
M. Ayau Pierre fils du Puech	cultivateur	47	quarante-sept
M. Desagnac Henri au Térolberg	cultivateur	51	cinquante-un
M. Deschies Auguste fils du Martiney	cultif.	59	cinquante-neuf
M. Fontaine François à Meljac	cult.	40	quarante
M. Fourrey Auguste	fogeron	62	soixante-douze
M. Gayre Edouard au Vergneus	cultivateur	46	quarante-six
M. Loutlier Georges du Marriou	cult.	42	quarante-deux
M. Moas Louis à la Bessière	cultif.	78	soixante-huit
M. Murat Antoine Capiez	cultivateur	48	quarante-huit
M. Enjalbert Jean-Pierre à Grasques	cultif.	31	quatre-vingt-un
M. Enjalbert François du Puech	cultif.	28	quatre-vingt-cinq
M. Mary François Martiney	cultif.	82	quatre-vingt-deux
M. Peltier Hippolyte à Meljac	cultivation	69	soixante-neuf
M. Angl. Hippolyte à Grasques	cultif.	16	quinze
M. Gobey Louis à Grasques	cultivation	58	cinquante-huit
M. Delagrange Jules à Meljac	meunier	53	cinquante-trois
M. Enjalbert Benoît à la Contignie	cultif.	53	cinquante-trois
M. Albiert Baptiste fils à Cabret	cultif.	49	quarante-neuf
M. Rose Emile à Loulagut	cultif.	46	quarante-six
M. Enjalbert Auguste à la Bastide	cult.	51	cinquante-un
M. Zanibon Henri du Puech	mazoy	42	quarante-deux

extrait du procès verbal du 1er tour de scrutin des élections du 5 août 1906

(résultats & état des suffrages obtenus par chaque candidat)